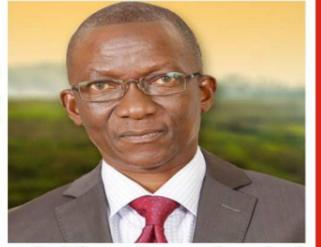


L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'informations générales - Fondé en 2004 Prix : 250 F CFA

Mécanisation de la filière cotonnière :
Le Gouvernement togolais
acquiert 40 tracteurs
au profit des
agriculteurs **P.5**



Col Ouro-Koura Agadazi

Augmentation du prix des produits pétroliers :
De la nécessité pour le gouvernement
de s'expliquer davantage



P.5

Mme Bernadette Legzim-Balouki, ministre du Commerce ...

Sommet sur la sécurité maritime :

Les choses se mettent progressivement en place

La capitale togolaise abritera du 02 au 07 Novembre prochain, le sommet de l'Union Africaine sur la sécurité maritime. A ce sujet, Lomé est en train de faire sa toilette pour accueillir cette rencontre africaine de haut niveau. Conscient qu'aucun Etat ne peut à lui seul sécuriser ses côtes ou jouir des avantages que lui offre la mer, s'il vit en autarcie, Faure Gnassingbé, en grand visionnaire, a jeté, il y a quelques mois, les bases d'un sommet africain sur la sécurité maritime. Cette idée dont la paternité revient au Togo a été largement approuvée par l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine au cours du sommet de Johannesburg de cette année...

Komi sélom Klassou, Premier ministre

Lire page 5

Politique :

Où en est Fabre avec sa tournée européenne ?



Jean-Pierre Fabre, Pdt ANC

P.3

2ème inventaire annuel du processus d'intégration régionale :
Le Togo s'est soumis à l'évaluation **P.4**

52% des réformes appliquées et 54% des directives transposées

Médias :
Les membres du CONAPP à l'école du commerce maritime et de son impact sur l'économie togolaise



La table d'honneur lors de la rencontre

Nouveau site web de l'Office Togolais des Recettes (OTR) :

" www.otr.tg version 2.0 " lancé à Lomé **P.4**

Valorisation des valeurs culturelles au Togo :

La bravoure au cœur de la lutte " Evala " **P.6**

LES OBLIGATIONS DECLARATIVES EN MATIERE DE GESTION DES IMPOTS ET TAXES

Le mot " obligation " dans son sens générique désigne un devoir résultant en général de la loi. En matière fiscale, les obligations des contribuables consistent à respecter l'accomplissement de certains actes et formalités dans des conditions et échéances fixées par la loi. Le principe fondamental qui gouverne la fiscalité des entreprises est la liberté de gestion, le contribuable gère ses activités au mieux de ses intérêts sans subir l'immixtion de l'administration.

Cette liberté connaît néanmoins des restrictions légales, le contribuable devant respecter un certain nombre de règles qui permettent à l'administration de suivre sa gestion fiscale et de posséder des fonds pour le Trésor public. On distingue deux types d'obligations fiscales : les obligations déclaratives et les obligations de paiement.

Le système fiscal togolais est dit " déclaratif auto liquidé " c'est-à-dire que le contribuable réalise toutes les opérations relatives à la gestion de son entreprise et les déclare à l'administration fiscale sous sa seule responsabilité. Le corollaire ou le pendant naturel de ce système est le contrôle fiscal. C'est à travers le contrôle sous ses diverses formes que l'administration fiscale s'assure de l'exactitude des déclarations souscrites et procède le cas échéant, au rappel des droits et taxes éludés. Dans cet article, nous présenterons les principales obligations déclaratives ainsi que les sanctions prévues par le CGI en cas de non-respect de ces obligations.

I- LES OBLIGATIONS DECLARATIVES ET LEUR CONTENU

On désigne par " obligations déclaratives " l'ensemble des formalités administratives imposées au contribuable par la loi en termes d'informations à fournir à l'administration des impôts dans la cadre de l'exercice de son activité. Ces obligations sont contenues dans le Code Général des Impôts qui précise les contribuables concernés, les impôts et taxes ainsi que les délais de déclarations, leur contenu et en cas de non-respect des dites obligations, les sanctions retenues. Les déclarations sont souscrites auprès des services de gestion dont relève le dossier du contribuable (DGE, DME, DRI et Divisions des impôts).

Les principales obligations déclaratives

La liste des obligations déclarative n'est pas exhaustive. Les obligations varient d'un régime d'imposition à un autre, d'un secteur d'activités à un autre ou encore d'un impôt à un autre et s'étendent sur toute l'année fiscale.

Entre autres on peut citer :

- **article 202** : Dépôt des Déclarations Annuelles des Salaires (DAS ou " Etats Verts ") au plus tard le 31 janvier de l'année n pour les rémunérations versées par l'entreprise au titre de l'année n-1.

- **Article 48** : Les contribuables relevant du régime du réel d'imposition doivent produire trois mois après la clôture de l'exercice, une déclaration en trois (03) exemplaires du montant leur bénéfice imposable. En cas de déficit, la déclaration du montant des déficits est produite dans les mêmes délais.

- **Article 49** : Le dépôt de la déclaration des résultats est accompagné de documents, relevés et pièces suivantes : compte de résultats, liste détaillée des frais généraux, bilan, relevé des amortissements et des provisions, tableau des reports déficitaires.

- **Article 50** : Obligation de fournir au moment du dépôt des déclarations les nom et adresse du ou des comptables ou experts chargés de tenir la comptabilité du contribuable et préciser si ces techniciens font ou non partie du personnel salarié de l'entreprise. Ou encore, le cas échéant, joindre les observations essentielles et les conclusions des experts-comptables ou comptables agréés qui ont établi, contrôlé ou apprécié les états financiers.

- **Article 51** : Obligation pour les entreprises dont le siège est situé hors du Togo d'avoir un représentant au Togo et de procéder au dépôt des déclarations dans les mêmes formes et délais.

- **Article 52** : Cession d'entreprise ou cessation d'activité : Obligation pour le contribuable d'aviser l'administration dans un délai de 10 jours de la cession ou de la cessation avec les noms, prénoms et adresse du cessionnaire.

- **Article 157** : Obligations des personnes morales à la création : déclaration d'existence dans le mois de leur constitution avec les informations suivantes :

1 - la raison sociale, la forme juridique, l'objet principal, la durée, le siège de la société, ainsi que le lieu de son principal établissement et le numéro de la boîte postale ;

2 - la date de l'acte constitutif ainsi que celui de l'enregistrement de cet acte dont un exemplaire sur papier non timbré, dûment certifié, est joint à la déclaration ;

3 - les noms, prénoms et domicile des dirigeants ou gérants

et pour les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions, les nom et prénoms et domicile précis comportant l'indication d'une boîte postale de chacun des associés ;

4 - la nature et valeur des biens mobiliers et immobiliers constituant les apports ;

5 - le nombre, la forme et le montant :

- des titres négociables émis en distinguant, les actions des obligations et en précisant pour les premières, la somme dont chaque titre est libéré et pour les secondes, la durée de l'amortissement et le taux de l'intérêt ;

- des parts sociales ou parts de capital non représentées par des titres négociables ;

- des autres droits de toute nature attribués aux associés dans le partage des bénéfices ou de l'actif social que ces droits soient ou non constatés par des titres ;

6- la liste des détenteurs des titres, des parts sociales ou parts de capital et des autres droits.

- **Article 158** : En cas de modification de statuts, de forme juridique ou d'augmentation de capital, obligation de faire la déclaration dans le délai d'un mois et déposer aux impôts un exemplaire de l'acte modificatif.

- **Article 160** : Déclaration de bénéfices ou de déficits : Dépôts des états financiers pour les personnes physiques (exploitants individuels) au plus tard le 31 mars de l'année n pour le compte des résultats des activités de l'année n-1. Le contribuable doit fournir à l'administration fiscale dans le délai ci-dessus indiqué tous les documents et pièces obligatoires prévus à l'article 49.

Toutefois, la déclaration du bénéfice ou du déficit est faite dans les quatre mois de la clôture de l'exercice ou si aucun exercice n'est clos au cours d'une année, avant le 31 mars de l'année suivante. En ce qui concerne les sociétés et compagnies d'assurances le délai est fixé au 31 mai de chaque année.

- Pour les sociétés étrangères imposées forfaitairement au Togo, la déclaration de leur chiffre d'affaires doit être produite au plus le 1er février de chaque année.

- **Art. 207- 1** - Les chefs d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, les contribuables dont les revenus sont rangés dans la catégorie des bénéfices non commerciaux ainsi que toute personne morale ou organisme quel que soit leur objet ou leur activité y compris les Administrations de l'Etat, les collectivités secondaires et tous organismes placés sous le contrôle de l'autorité administrative qui, à l'occasion de l'exercice de leur profession ou activité, versent à des tiers ne faisant pas partie de leur personnel salarié, des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations, doivent déclarer ces sommes dans les conditions prévues aux articles 202 et 203 (déclarations annuelles de salaires).

En matière de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

1- Déclaration d'existence et modification d'activité

Art. 332 - Tout assujéti même occasionnel à la taxe sur la valeur ajoutée doit souscrire une déclaration d'existence fournie par l'Administration, dans les quinze jours qui suivent celui du commencement de ses opérations ou l'ouverture de son établissement.

Cette déclaration est adressée au Service des Impôts et doit indiquer entre autres :

- le nom ou la raison sociale ;
- le numéro d'identification fiscale de l'entreprise ;
- le numéro du registre du commerce ;
- l'adresse géographique du siège de l'entreprise et, le cas échéant, celles de ses divers magasins, entrepôts et succursales ;

- le numéro de la boîte postale ;
- le numéro de téléphone ;
- les nom et adresse du dirigeant ;
- les nom et adresse des comptables ou experts comptables non-salariés de l'entreprise et dont elle utilise les services ;
- le chiffre d'affaires prévisionnel.

Toute modification portant sur une ou plusieurs des indications ci-dessus devra être déclarée au service des impôts dans les quinze jours qui suivent la date dudit changement.

Les cessions ou cessations d'activité, qu'elles soient totales ou partielles, font également l'objet d'une déclaration dans les mêmes délais que pour le commencement des opérations.

2- Déclarations des opérations

- **Art. 333** - Tout redevable de la taxe sur la valeur ajoutée est tenu de souscrire auprès du service des impôts au plus tard le 15 de chaque mois et au titre du mois précédent, une déclaration conforme au modèle prescrit, indiquant :

- les montants de ses opérations taxables et non taxables ;
- le montant brut de la taxe liquidée ;
- le détail des déductions opérées ;

- le montant de la taxe exigible ou, le cas échéant, le crédit de taxe.

La déclaration est obligatoire sous peine de sanction prévue à l'article 1230 et suivants du présent code. Elle doit être déposée dans les mêmes délais lorsque l'assujéti n'a effectué aucune opération imposable.

- **Art. 334** - La taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations est liquidée spontanément par le contribuable qui effectue le versement de l'impôt dû à l'appui de sa déclaration souscrite en trois exemplaires auprès de la recette des impôts de l'OTR.

II- LES SANCTIONS

Le régime des sanctions en cas de non-respect des obligations déclaratives est prévu par les articles 1230 et suivants du CGI et d'autres dispositions éparses qu'on retrouve dans le Code. Les sanctions vont de l'application des amendes à la taxation d'office (art 921).

- **Article 207-3** : La partie versante qui n'a pas déclaré les sommes visées à l'article 207 perd le droit de les porter dans ses frais professionnels pour l'établissement de ses propres impositions. Toutefois, cette sanction n'est pas applicable en cas de première infraction lorsque l'intéressé a réparé son omission soit spontanément, soit à la première demande de l'Administration avant la fin de l'année au cours de laquelle la déclaration devait être souscrite.

L'application de cette sanction ne fait pas obstacle à celle des amendes prévues aux articles 1230 et 1256 ni à l'imposition des mêmes sommes au nom du bénéficiaire.

- **Article 1230** : le défaut de production dans les délais prescrits de l'un quelconque des documents de la liasse fiscale tels que déclarations, états, relevés, extraits, pièces ou copies de pièce qui doivent être remis à l'Administration fiscale donne lieu à l'application d'une amende de :

- cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour les contribuables relevant du système normal de comptabilité,
- cent mille (100 000) francs CFA pour ceux relevant du système allégé, vingt-cinq mille (25 000) francs CFA en ce qui concerne le système minimal de trésorerie.

- **Art. 1233**- Lorsqu'une personne physique ou morale ou une association tenue de souscrire ou de présenter une déclaration ou un acte comportant l'indication de bases ou éléments à retenir pour l'assiette, la liquidation ou le paiement de l'un des impôts, droits, taxes, redevances ou sommes quelconques établis ou recouverts par les comptables publics chargés du recouvrement, déclare ou fait apparaître une base ou des éléments d'imposition insuffisants, inexacts ou incomplets ou effectue un versement insuffisant, le montant des droits éludés est majoré de 20%.

- **Art. 1238**- En cas de taxation d'office à défaut de déclaration dans les délais prescrits, les droits mis à la charge du contribuable sont majorés de 10% des droits dus pour chaque période d'imposition si la situation est régularisée dans les douze jours d'une mise en demeure envoyée par l'administration. La majoration est de 30% si la situation n'est pas régularisée dans les douze jours de la mise en demeure.

- **Article 1256** : Amende fiscale de 5000 FCFA pour défaut de production des Etats Verts (DAS) et bulletins individuels. La non présentation des documents dont la tenue et la communication sont exigées par les articles 49, 67, 68 et 940, donne lieu à l'application d'une amende fiscale de 10 000 francs.

La déclaration volontaire et spontanée est au centre du système déclaratif. Les obligations mises à la charge des contribuables par le Code Général des Impôts sont prévues pour le bon fonctionnement de ce système et leur respect en est un gage de bonne relation entre le contribuable et l'OTR.

La liste des obligations présentées ci-dessus n'est pas exhaustive. Les sanctions qui entourent ces obligations sont une condition de leur efficacité. Les contribuables devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour souscrire leurs déclarations dans les délais et éviter les sanctions fiscales.

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

<p>POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER</p> <p style="color: white; font-weight: bold;">N° VERT</p> <h1 style="color: white; margin: 0;">8280</h1> <p style="background-color: white; color: #008000; padding: 2px; font-weight: bold;">Anticorruption</p>	<p>POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE</p> <p style="color: white; font-weight: bold;">N° VERT</p> <h1 style="color: white; margin: 0;">8201</h1> <p style="background-color: white; color: #008000; padding: 2px; font-weight: bold;">Renseignements</p>
<p>OTR <small>OFFICE TOGOLAIS DES REVENUS</small></p>	<p><small>FEDERER POUR BATIR</small></p> <p>www.otr.tg</p>

POLITIQUE : Où en est Fabre avec sa tournée européenne ?

" Cette nième coût de force électorale ne passera plus, on ne peut plus l'accepter, c'est fini, on ne peut pas se laisser voler indéfiniment, nous invitons la population à se tenir prête pour arracher sa victoire... ". C'était, entre autres, les propos du candidat malheureux, Jean-Pierre Fabre au lendemain de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 25 avril dernier.



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

Depuis cette sortie tapageuse, le candidat du CAP 2015 est rentré dans un mutisme sans précédent. Depuis lors, les militants s'interrogent. Que s'est-il passé réellement ? Certains estiment que c'est le tonitruant Abass Kaboua qui lui aurait cloué le bec en exposant sur les médias la moralité douteuse de l'homme.

Ce qui aurait porté un coup à l'aura de Jean-Pierre Fabre vis-à-vis de ses militants. D'ailleurs, les appels pour les manifestations de rues ont connu une suite défavorable de la part de ses fans, lassés d'écouter les

mêmes refrains. Il faut rappeler qu'au cours de ce scrutin, l'ANC avait saigné financièrement non seulement ses militants, mais aussi la diaspora, sans oublier des dizaines de millions de CFA embrasés au Trésor public. Malgré tout, pendant la campagne, les T-shirts à l'effigie du candidat étaient chèrement vendus. Les posters très rares.

Pour se justifier, le Secrétaire général du parti avait déclaré sur les médias que son parti a soigneusement réservé ces fonds pour sécuriser les résultats et cette fois-ci, toutes les dispositions sont prises pour parer à toute éventualité de fraude. N'est-ce pas curieux qu'après cette parole donnée, qu'on sorte pour dire aux militants qu'on a été volé, sans

en apporter la preuve ?

Pire encore, quels étaient les dispositifs qu'on promettait mettre en place avec la manne financière collectée ici et là pour sécuriser le vote ? Ces genres de comportements ne réservent pas une bonne image vis-à-vis de l'opinion. Après tout, les élections ont servi de prétexte pour arnaquer et escroquer.

Ce qui est intéressant et qu'il faille souligner, c'est l'attitude du leader de l'ANC qui a sa façon de faire la politique, notamment la poursuite de l'intérêt personnel. Alors que les militants s'impatiente sur la suite à leur donner par leur leader par rapport à ce scrutin (qui est rentré depuis dans l'histoire suite à la remise du rapport général par la CENI), Fabre s'inquiète sur son avenir politique. Les militants sont fatigués des marches et des sorties médiatiques de ses lieutenants ne persuadent plus.

Que faut-il faire ? Une piste est encore explorée, prendre un peu d'air en Europe, notamment à Paris

en France, à Bruxelles en Belgique et à Boon en Allemagne. Entre nous, quelles explications Fabre pourrait donner en Europe alors que ces mêmes partenaires ont qualifié le Togo d'un modèle de démocratie et la réélection de Faure comme la plus transparente possible.

En clair, par cette stratégie, Fabre voulait tout juste jeter un appât aux militants pour leur faire croire qu'il n'a pas du tout baissé les bras.

C'est souvent l'erreur des partis politiques d'opposition en Afrique et surtout au Togo. Au lieu de faire l'inventaire de leurs échecs pour corriger ce qui n'a pas pu marcher, on s'embourbe dans des inutilités, jusqu'à ce qu'on se réveille, on est pris par le temps, et le cirque reprend.

Heureusement que les militants de l'ANC deviennent de plus en plus lucides et exigeants. Ils attendent de voir quelle sauce leur servira leur président qui promet d'organiser une grande conférence de presse à son retour de congé.

Vivien

Renchérisssement du prix des produits pétroliers : De la nécessité pour le gouvernement de s'expliquer davantage

La nouvelle est tombée dans la soirée du mardi 21 juillet, des arrêtés interministériels fixant les nouveaux prix à la pompe des produits pétroliers. Ainsi, le super passe de 580 FCFA à 592 FCFA, le gasoil de 630 FCFA à 638 FCFA, le pétrole lampant de 480 FCFA à 514 FCFA. Le prix du gaz domestique est resté inchangé.

Une légère hausse sur tous les produits pétroliers sauf le mélange à deux temps. En réalité, cette hausse était pressentie depuis la fin de la semaine dernière, vue l'affluence qu'on observait dans différentes stations d'essences, ce qui suscitait des interrogations.

Certaines stations prévoyant l'opportunité ont sciemment refusé de vendre pour se faire une part belle. Mais au-delà de tout, une question se pose, pourquoi le gouvernement a-t-il augmenté le prix ? Aucune explication de taille.

Selon la ministre du Commerce, cela est dû à l'appréciation du dollar par rapport au FCFA, entraînant du coup une augmentation du transport de 1 à 2%. Cette sortie de la ministre peine à convaincre, étant donné que le prix du baril n'a pas augmenté et comme d'habitude, les langues se délient.

Pour certains, ce serait effectivement la hausse du dollar qui a entraîné la hausse du prix. Pour d'autres, le gouvernement est financièrement affaibli au sortir des élections qu'il a organisées sur fonds propres et ne pouvant plus supporter le coût de la subvention, a dû lâcher prise.

Pour d'autres encore, c'est le prix à payer suite à la réélection de Faure. Mais selon certains observateurs plus avertis, ce serait les 30 points objets d'un accord entre le gouvernement et les centrales syndicales qui seraient à l'origine de cette hausse.

En effet, cet accord qui prend

effet à la fin de ce mois de juillet, engage financièrement l'Etat qui se trouve dans le besoin pour honorer ses engagements et calmer les esprits. On constate malheureusement que ce sont les pauvres paysans qui payent le lourd tribut. C'est la population rurale qui consomme le pétrole lampant (une hausse de 34 F) alors qu'elle n'est pas concernée par les 30 points des fonctionnaires.

Dans tous les cas, on ne cessera jamais de le dire, le gouvernement a l'obligation de communiquer et de rendre compte. A cet effet, pas plus que la semaine dernière, le chef de l'Etat, lors du premier conseil des ministres à Kara, rappelait aux ministres d'être plus proche de la population. On peut se demander ce qu'a fait le gouvernement de cette instruction du chef de l'Etat lorsqu'il passe outre en portant à la hausse le prix des produits pétroliers sans aucune explication qui sous-tend cette décision.

Le chef de l'Etat, lors de la campagne électorale, a promis de placer son prochain quinquennat sous le



Mme Legzim-Balouki, ministre du Commerce

sceau du social. Le Premier ministre, Komi Selom Klassou a réitéré lui aussi le même engagement. Il a promis mettre en œuvre le programme de société pour lequel Faure a été élu.

Pendant que les revendications des fonctionnaires du public n'ont pas encore connues de suite, pendant que rien ne profile sur une éventuelle hausse du Salaire

Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), pendant que les conditions de vie et de travail des ouvriers des entreprises de la zone franche et autres sont dénoncées par ici et par là, encore une fois, cette même augmentation du prix des produits pétroliers mérite plus d'explications pour rassurer les uns et les autres, sans quoi, certains croiraient à une volonté du gouvernement d'enliser

davantage les populations.

Soulignons que les produits pétroliers sont la pierre angulaire de toute activité dans un pays, notamment l'énergie, les transports, les prix des produits de premières nécessité, etc., tout dépend du prix de ces produits. C'est pourquoi d'ailleurs, le pétrole reste la principale source des conflits dans le monde.

Vivien



Une station d'essence désertée

Régularisation des procédures budgétaires: Le vote des lois de règlement des années 2010 et 2011 effectué

Une première à l'Assemblée nationale lundi. Les députés ont adopté les projets de loi de règlement de budget pour les années 2010 et 2011.

La loi de règlement est un des trois types de lois de finances avec les lois de finances initiale et rectificative.

À la fin de chaque exercice, elle arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le résultat budgétaire qui en découle.

Par ailleurs, elle décrit les opérations de trésorerie et ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget. Elle peut, en



Dama Dramani, Président de l'Assemblée Nationale

outre, comprendre des dispositions sur l'information et le contrôle des finances publiques, la comptabilité et la responsabilité des agents.

Ce principe s'applique à chaque fin d'exercice, mais n'avait jamais encore été engagé. Raison pour laquelle les projets adoptés concernent uniquement les années 2010 et 2011.

Progressivement, le processus va se mettre en place pour valider l'ensemble des budgets antérieurs et à partir de 2016, la loi de règlement sera adoptée pour le budget de l'année précédente.

republicoftogo.com

**2ème inventaire annuel du processus d'intégration régionale :
Le Togo s'est soumis à l'évaluation
52% DES REFORMES APPLIQUÉES ET 54% DES DIRECTIVES TRANSPOSÉES**

La problématique de l'intégration sous régionale est toujours d'actualité. Pour y parvenir, chaque pays se soumet à une évaluation en vue d'apprécier le niveau d'intégration dans l'arsenal juridique interne des législations communautaires. C'est à cet exercice que la commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et le gouvernement Togolais se sont soumis du 15 au 21 juillet 2015 à Lomé. Il s'agit, pour ainsi dire, de la deuxième revue annuelle du processus d'intégration sous-régionale du Togo.



L'objectif de cette rencontre est de permettre aux populations de l'union de bénéficier effectivement des fruits du processus d'intégration en tirant le meilleur profit des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

Ce fut aussi l'occasion pour échanger sur les difficultés de transposition et d'application des textes communautaires. C'était aussi l'occasion propice pour faire le point des recommandations de 2014 et de passer en revue les engagements pris par les autorités nationales pour la période à venir.

" Le Togo est un Etat de transposition et d'exécution moyen des réformes, selon l'évaluation de 2014. Les résultats des travaux techniques menés en 2014, en collabo-

ration avec les représentants des structures nationales en charge de la mise en œuvre des réformes communautaires, indiquent que le pays applique 52% des réformes et a transposé 54% des directives de l'UEMOA.

Ces travaux présentent des disparités selon les domaines. Le progrès le plus net en matière de transposition est enregistré au niveau de l'axe " gouvernance économique et convergence", pour un taux de 57% alors qu'en matière d'application, le marché commun présente la meilleure performance avec un taux de 64%.

Les réformes sectorielles présentent, dans les deux cas, des taux de 50% en termes de transposition et de 46% pour ce qui concerne l'ap-

plication " a fait savoir le représentant résident de la commission de l'UEMOA à Lomé, M. Yamadou KEITA.

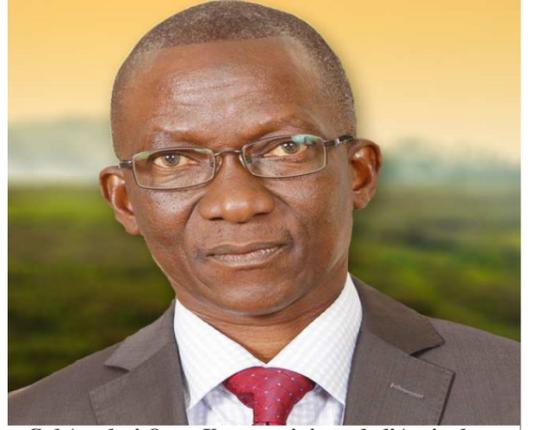
A l'issu de ces travaux, les participants accompagnés du président de la commission de l'UEMOA, Cheikhe Hadjibou SOUMARE sont allés rendre compte au Premier ministre, Komi Sélom Klassou, celui-ci s'est réjoui des avancées enregistrées par le Togo.

A la fin de cette deuxième revue ce 21 juillet, il ressort des travaux que le Togo a fait des efforts et gagne 11 points de plus par rapport à 2014. Ce qui signifie que le Togo a obtenu 63% de transposition et 58% d'application de textes.

Armand

**Réformes et assainissement des finances au sein des départements ministériels :
Des managers du ministère de l'Agriculture formés, sur la cartographie et le plan d'audit sur les risques**

Après le ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du développement, c'est au tour du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique de former ses agents techniques sur le management et l'audit public basés sur les risques. La cérémonie d'ouverture de cet atelier s'est déroulée lundi dernier et prendra fin aujourd'hui.



Col Agadazi Ouro-Koura, ministre de l'Agriculture

On notait à cette cérémonie la présence du Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture, de l'inspecteur général des finances, du représentant de la Banque Mondiale. Cet atelier se situe dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement pour assainir la gestion des finances publiques.

L'objectif recherché à travers cet atelier de formation est le renforcement des capacités des organes de contrôle dans la méthodologie et des outils d'élaboration de la cartographie et du plan d'audit basés sur les risques en conformité avec les normes internationales.

Pendant cinq jours, les participants sont à l'école de la maîtrise du concept et de la méthodologie de l'audit selon l'approche risque. Ils seront outillés sur les outils nécessaires à la préparation et à la conduite d'une mission d'audit basée sur les risques aux corps de contrôle de l'ordre administratif. Au terme de ce séminaire chaque participant sera à même d'élaborer et de valider une cartographie des risques pour le compte du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique.

La cartographie consiste à l'hierarchisation des risques, elle servira dans un premier temps à recenser les risques, ensuite à les évaluer et ouvrir un plan d'audit.

Hervé Assah, représentant résident de la Banque mondiale au Togo, présent lors du lancement des travaux de ce séminaire n'a pas caché la détermination de l'Institution qu'il représente dans l'accompagnement de ce projet.

" La Banque Mondiale, pour sa part, reste engagée aux côtés du gouvernement pour l'accompagner tout au long de ce processus, car elle demeure persuadée que l'approche par les risques est un facteur de bonne gouvernance, donc de développement durable ", a-t-il indiqué.

Retenons que l'élaboration de la cartographie et du plan d'audit interne ont été réalisés en 2012-2013 au ministère de l'Economie et des Finances. Après le ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique, ce travail s'étendra aux autres ministères. Il suivra donc des directives afin de permettre un contrôle des dépenses publiques.

Moudjib Falana

**Des togolaises travaillant au Liban sont décédées :
LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA SÉCURITÉ INVITENT À LA PRUDENCE**

La situation du chômage très pré-occupant au Togo, pousse les jeunes à l'aventure dans d'autres pays parfois voisins où ils se font employés pour diverses tâches. Soit pour des activités domestiques, soit pour des activités professionnelles.

ment trouvé la mort dans des situations encore inexpliquées.

" Les informations en notre possession font état de conditions difficiles et inhumaines dans lesquelles travaillent ces compatriotes immigrés au Liban ", a indiqué le communiqué publié lundi par le ministère des Affaires étrangères et ainsi que celui de la Sécurité.

Les officiels togolais mettent en cause des réseaux mafieux qui se présentent comme étant des 'agences de placement'. Elles sont dirigées par des Libanais et des Togolais qui recrutent du personnel pour le Liban, mais aussi pour l'Arabie Saoudite, le Qatar, et le Koweït, notamment.

Les autorités ont lancé des enquêtes pour tenter d'identifier et d'arrêter les responsables de ces trafics d'êtres humains.

Le ministère des Affaires Étrangères, qui dispose d'une cellule



Robert Dussey, MAEC

d'écoute au sein de sa Direction des togolais de l'extérieur, recommande aux candidates à l'immigration professionnelle au Liban la plus grande prudence. Des conseils sont donnés comme disposer d'un contrat de travail signé directement avec l'employeur libanais, procéder à l'enregistrement auprès du consulat honoraire du Togo à Beyrouth et le tenir informé en cas de non-respect ou de violation par l'employeur des termes du contrat.

Le communiqué indique que des démarches sont en cours avec les autorités libanaises afin de trouver une solution à ces drames humains.

Armand



Col Yark Damehame, MSPC

Le désir ardent de trouver une opportunité de ce genre conduit ces derniers à se jeter sans aucune précaution dans ces aventures qui la plupart du temps devient des circonstances malheureuses. C'est le cas de plusieurs jeunes togolaises employées comme filles de maison et travaillant au Liban, qui ont récem-

**Nouveau site web de l'Office Togolais des Recettes (OTR) :
" www.otr.tg version 2.0 " lancé à Lomé**

Fédérer pour bâtir, tel est le credo de l'Office Togolais des Recettes (OTR) qui a démarré ses activités en début d'année. Pour plus de crédibilité et dans le but de mieux servir les contribuables et les internautes, l'OTR apporte des innovations sur son site web (www.otr.tg) en quittant la version 1.0 pour la version 2.0. L'information a été portée à l'attention des médias, le mercredi 15 juin à Lomé.

me de douane et des impôts. Il s'agit donc de fusionner toutes les informations de ces deux régies financières notamment le commissariat des douanes et celui des impôts.

La nouvelle version est plus simple et a un accès libre. Elle s'enrichit de nouvelles facilités, l'interface avec l'e-taxe, offre une thématique de discussion. Elle se veut plus dynamique, actuelle avec des informations en temps réel.



Ouro-Bodi Dissama, Directeur de la section informatique

Selon le Commissaire Général de l'OTR, Henri Gaperry, cette innovation s'inscrit dans la droite ligne des engagements de l'OTR de communiquer avec l'extérieur en rendant l'information plus accessible et en temps réel.

Pour le directeur de la section informatique de l'OTR, Ouro-Bodi DISSAMA, l'OTR ayant pour crédo de fédérer, a fait une refonte du systè-

Desormais, les contribuables peuvent faire des déclarations en ligne au niveau des douanes et des droits indirects. Selon le Commissaire général, d'ici un an, les contribuables au niveau des impôts

pourront également être servis en ligne. Quant à la directrice de la Communication et services aux usagers, Mme Nagbanga Komnaka, avec ce nouveau site, les contribuables pourront consulter les échéances fiscales et disposer de l'information conviviale, des questions-réponses, etc.

Quant à la directrice de la Communication et services aux usagers, Mme Nagbanga Komnaka, avec ce nouveau site, les contribuables pourront consulter les échéances fiscales et disposer de l'information conviviale, des questions-réponses, etc.

Vivien

Mécanisation de la filière cotonnière :

Le Gouvernement togolais acquiert 40 tracteurs au profit des agriculteurs

Atakpamé, la ville aux sept collines a été le centre des attentions du secteur agricole le mardi 14 juillet dernier. Elle a accueilli au siège de La Fédération Nationale des Groupements de producteurs de Coton (FNGPC), la cérémonie officielle de remise de tracteurs, accompagnée de kits de formation sur l'utilisation, par le ministre de l'Agriculture de l'Hydraulique Ouro koura Agadazi aux cotonculteurs du Togo.

Cette cérémonie, qui a suscité beaucoup d'intérêts au sein du secteur agricole a connu la présence du président du Conseil d'Administration de la FNGPC, des responsables de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), du préfet de l'Ogou et bien évidemment des cotonculteurs bénéficiaires d'équipements. Elle se situe dans le cadre de la mécanisation du secteur cotonnier entrepris par le gouvernement togolais.

L'objectif visé par cette action est de promouvoir la mécanisation par segmentation en ciblant principale-



Remise symbolique des clés des tracteurs

ment les opérations de préparations des sols et de sarclages, en vue de réduire la pénibilité du travail au champ et d'accroître la productivité.

Le secteur cotonnier a été toujours confronté à d'énormes difficultés dues aux conditions de travail pénible et à la faible production. Le gouvernement togolais, répond donc à l'appel de la filière cotonnière, en subventionnant l'acquisition par les

cotonculteurs de quarante (40) tracteurs avec des accessoires que sont la charrue à disque, le pulvérisateur à disque et la remorque destinée à faciliter le labour et le transport des récoltes. Le gouvernement togolais par l'entremise du ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de l'Hydraulique, grâce à cette remise de matériels mécaniques vient apporter un grand coup de pouce à

la filière cotonnière qui en avait grand besoin. Le cap est désormais mis sur la relance de la production dans le secteur cotonnier qui a renoué avec des avancées significatives ces derniers temps. Ainsi, la production du coton est passée de 77.850 tonnes en 2013-2014 à 114.300 tonnes en 2014-2015.

Le ministre Agadazi, prenant la parole au cours de cette cérémonie a souligné et salué, l'engagement de la FNGPC et des paysans dans leurs efforts pour la relance du secteur agricole. Il a encouragé la NSCT et la FNGPC à continuer le travail dans le secteur cotonnier, tout en comptant sur l'appui du ministère de l'Agriculture afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés.

" (...) le gouvernement espère qu'avec ce nouvel appui, l'objectif des 200.000 tonnes de production de coton graine soit atteint le plus tôt dans les conditions optimales de gestion du matériel mis à votre disposition (...)", a-t-il dit.

Pour le président du conseil d'ad-

ministration de la FNGPC M. Yosso Hodabalo, ce matériel est à la disposition des producteurs et doit être utilisé à bon escient. C'est un outil qui permettra à son détenteur de produire la richesse.

" La FNGPC COOP-CA, en acquérant ce lot de matériels, engage d'importantes dépenses pour le compte des vaillants producteurs solvables et désireux d'acquérir des kits. Nous les exhortons donc à soutenir la relance en faisant bon usage du matériel qui sera mis à leur disposition (...)", a-t-il laissé entendre.

Soulignons que la NSCT est la société qui a remplacé l'ancienne Société Togolaise de Coton (SOTOCO) qui avait rencontré des difficultés à un moment de son existence et qui finalement, est tombée en faillite. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement togolais veut entreprendre des réformes et définir de nouvelles orientations, en comptant sur une ressource humaine compétente.

Moudjib Falana

Sommet sur la sécurité maritime :

Les choses se mettent progressivement en place

La capitale togolaise abritera du 02 au 07 Novembre prochain, le sommet de l'Union Africaine sur la sécurité maritime. A ce sujet, Lomé est en train de faire sa toilette pour accueillir cette rencontre africaine de haut niveau.

Conscient qu'aucun Etat ne peut à lui seul sécuriser ses côtes ou jouir des avantages que lui offre la mer s'il vit en autarcie, Faure Gnassingbé en grand visionnaire a jeté il y a quelques mois les bases d'un sommet africain sur la sécurité maritime. Cette idée dont la paternité revient

au Togo a été largement approuvée par l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine au cours du sommet de Johannesburg de cette année...

Pour un total de près de 3000 participants, la capitale togolaise va revêtir ses tenues d'antan. Jadis carrefour des rencontres internationales, notre pays devra confirmer tout le bien que les autres Etats pensent de lui. Pour y parvenir, les infrastructures hôtelières en rénovation ont connu une accélération dans les travaux. Une visite inopinée du Premier Ministre Komi Klassou sur le



Komi Sélom Klassou, Premier ministre

site de rénovation de l'Hôtel du 2 Février lui a permis non seulement de toucher du doigt l'état d'avancement des travaux, mais, cette visite a par la même occasion laissé fuiter que les travaux s'achèveront d'ici peu et dès le 15 septembre, les premiers clients pourront s'y héberger.

Du côté de la construction de la nouvelle aérogare de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma, les travaux ne sont pas du reste. Ils connaissent une vitesse de croisière de ce côté, l'on annonce l'ouverture avant la fin du mois d'octobre.

Au regard des derniers réglages qu'il reste à effectuer à trois mois de ce rendez-vous capital dans la vie du Togo, nous pouvons sans risque d'être contredit que ce sommet connaîtra une réussite.

Il faut souligner que la mer joue un rôle primordial dans les échanges entre les Etats à telle enseigne que 90 % des marchandises sont transportées par la mer, ensuite les grandes pêches à l'échelle mondiale s'opèrent dans l'espace maritime, les différentes explorations géologiques ou zoologiques se font également dans la mer mais, les attaques qui deviennent de plus en plus régulières du côté de cet endroit freinent l'élan des gouvernants qui veulent à tout point de vue accroître une économie bleue marine à travers la mer. D'où l'adhésion pleine et totale des pays africains à soutenir l'idée de Faure Gnassingbé pour l'organisation de ce sommet.

Le rendez-vous de Lomé vise également à imaginer des solutions promptes et énergiques contre toute forme de piraterie maritime qui tire vers le bas la volonté des Chefs d'Etats à faire de l'espace maritime un moteur de développement.

Kpélfia Biva

Médias :

LES MEMBRES DU CONAPP À L'ÉCOLE DU COMMERCE MARITIME ET SON IMPACT SUR L'ÉCONOMIE TOGOLAISE

Dans le déroulement de son plan d'action 2015, le Conseil National des Patrons e Presse avec le soutien technique et financier de Togo Terminal a organisé du 16 au 18 Juillet dernier un séminaire atelier de ses membres sur les questions de commerce maritime, de son développement et son impact dans l'économie de notre pays.

Environ cinquante patrons de médias presse écrite, audio- visuel et presse en ligne venus des cinq régions de notre pays se sont réunis autour du thème principal "



La table d'honneur

place du transport maritime dans les échanges internationaux, enjeux pour le Togo".

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Victor Aladji, représentant le Président de la HAAC. Tout en félicitant le CONAPP pour cette initiative qui permettra de donner des rudiments essentiels à la bonne compréhension des journalistes sur les questions liées au

commerce maritime, l'orateur n'a pas manqué de remercier le partenaire de cet atelier en l'occurrence Togo Terminal. Quant au Président du CONAPP Jean- Paul Agboh Ahouélé, il a déclaré que cet atelier s'inscrit dans les projets innovants du CONAPP qui a à cœur la spécialisation des journalistes et Patrons de Presse.

Les travaux de Kpalimé ont permis à d'éminents communicateurs de se succéder à la tribune pour partager avec les participants tous les sujets liés à l'importance de la mer, au commerce maritime, à la sécurité maritime etc.

A l'issue de l'atelier, des réflexions ont été également menées en vue de pérenniser le partenariat entre le CONAPP et Togo Terminal.

La Rédaction

Pour vos annonces, publicités, reportages et communiqués contactez le 22 46 57 87/ 90 03 17 74

Valorisation des valeurs culturelles au Togo : La bravoure au cœur de la lutte "Evala"

"Evala" se poursuit. La finale des luttes traditionnelles "Evala" dans le canton de Bohou a eu lieu le mercredi 21 juillet dernier. Il était remarqué à cette occasion la présence du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, du Premier ministre, Komi Sélom Klassou et de plusieurs membres du gouvernement.

Démarré peu avant 14 heures sur le terrain du CEG de cette localité, de chaudes empoignades ont opposé les jeunes lutteurs en vue de déterminer les meilleurs. Cependant, à l'arrivée, l'arbitre de la partie a été contraint de départager les lutteurs en arrêtant la partie sur un match nul.

A la fin de la manifestation, Faure Gnassingbé a prodigué d'utiles conseils aux jeunes lutteurs avant de prendre congé d'eux.

Hier Jeudi, c'était le tour des jeunes valeureux du canton de Pya qui se sont mesurés dans l'arène.

Rappelons que "Evala" est une forme de lutte traditionnelle dont la finalité consiste à renverser son adversaire et qui se déroule chaque année à Kara, au Togo.

Les combats se déroulent par équipe de 5 jeunes hommes de 18 à 21 ans. Les techniques semblent assez peu structurées. Chaque combat se termine par la victoire du concurrent ou par un nul à la limite du temps de combat. Aucun classe-



Des lutteurs dans l'arène

ment final n'est établi, seul subsiste le comportement valeureux des lutteurs.

Evala est la toute première initiation à la vie d'homme de l'adolescent Kabyé. Avant d'être soumis à ces rites, les jeunes sont longtemps préparés psychologiquement et physiquement. En pays Kabyè, un jeune qui se dérobe à cette initiation subit des repréhensions des sages, de ses parents et de la société entière. Il est en quelque sorte exclu de la communauté.

La finalité première de cette opération est d'habituer le jeune à l'endurance, au courage et au stoïcisme. L'aspect culturel de l'évènement est rehaussé par les sacrifices que l'adolescent doit consentir : jeûne, abstinence sexuelle et les scarifica-

tions qui sont les signes extérieurs du guerrier.

L'aspect traditionnel de la cérémonie se révèle par la présence des sages de la communauté. Ce sont ces sages qui veillent au respect des règlements, assurant la direction et l'arbitrage des tournois. Les dates auxquelles se tiennent les cérémonies sont fixées par la consultation des oracles suivi de l'autorisation accordée par le grand prêtre appelé " Tchodjo ". Après les luttes, les prêtres traditionnels font une tournée dans les lieux sacrés pour remercier les ancêtres d'avoir permis la cérémonie.

Les luttes traditionnelles se poursuivent dans la préfecture de la Kozah jusqu'au 25 juillet prochain.

Armand

Intégration économique régionale : L'OTR sensibilise les médias sur TEC CEDEAO

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a organisé un atelier de sensibilisation sur les nouveaux " Tarifs Extérieurs Communs " (TEC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'intention des journalistes, le mardi 14 juillet à Lomé.

Les communicateurs à travers des exposés ont éclairé davantage les lanternes des hommes de médias. Cette nouvelle décision tarifaire de la CEDEAO qui est rentrée en application depuis le 1er janvier 2015.

L'adoption par la CEDEAO d'un règlement visant à mettre en place un Tarif Extérieur Commun (TEC) est sans doute une avancée majeure vers l'intégration économique et politique de l'espace de CEDEAO.

Le TEC consiste à appliquer les mêmes droits et taxes aux marchandises entrant dans l'espace CEDEAO indépendamment de leurs points d'entrée et de leur destination.

L'uniformisation des droits et des taxes transformera la CEDEAO en une union douanière. Cette union douanière est une étape de l'intégration économique régionale qui succède à celle d'une région de libre échange qui existait au sein de cette communauté depuis 1979.

Le plafonnement du TEC à 35% modifiera la nomenclature des droits et obligations des pays de la CEDEAO. Elle peut avoir des conséquences sur le pouvoir d'achat des consommateurs et sur la productivité des entreprises locales.

Il convient d'analyser quelques facettes du TEC :

- Le TEC supprime les frontières internes entre les pays de la CEDEAO ?

Pour le moment, les frontières entre les pays resteront en l'état. Les taxes à l'importation ne seront pas perçues au point d'entrée de la région CEDEAO mais à la frontière du pays destinataire final. Par conséquent, chaque pays de la CEDEAO sera responsable de la perception de ses taxes à ses propres frontières. Ainsi chaque pays continuera d'avoir le plein contrôle sur ses recettes.

- Comment adapter le TEC avec les normes commerciales internationales ?

La sous-région aura une position plus forte dans les négociations commerciales internationales (par exemple au sein de l'OMC) dans la mesure où, les 15 pays de la CEDEAO parlent d'une seule voix. Ils négocieront des concessions commerciales futures sur la base leur TEC. Pris ensemble, ces pays constitueront un partenaire commercial plus intéressant que chaque pays pris individuellement et ils pourront pendant les négociations exiger plus de concessions de leurs partenaires commerciaux.

- Les pays de la CEDEAO perdront-ils des recettes en raison du TEC ?

En général, le TEC ne mènera pas une détérioration inquiétante des économies des pays de la CEDEAO. Une étude d'impact réalisée pour le compte de la CEDEAO ne prévoit que les recettes douanières resteront les mêmes ou enregistreront une légère hausse dans la plupart des pays de la CEDEAO dont le Togo.

- Comment la commission de la CEDEAO facilitera-t-elle la mise en œuvre de la TEC ?

L'aspect le plus cruciale à la réussite du TEC est la volonté politique. Tous les Etats membres de la CEDEAO ont adopté le TEC et devront faire tout leur possible pour sa mise en œuvre. La commission de la CEDEAO est autant que possible prête à soutenir les états membres. Elle organisera des séances de formation pour les administrations douanières et des acteurs privés sélectionnés et se chargera aussi des activités de sensibilisation.

Toutefois, l'application effective et bénéfique du TEC dépendra de la volonté politique. Faire de l'intégration économique une réalité au sein de cette région serait une étape importante vers la transformation d'une CEDEAO des Etats en une CEDEAO des peuples.

Kékéli

Lisez chaque Vendredi
votre journal
L'Eveil de la Nation

Dégradation de l'environnement et responsabilité: COMMENT LUTTER CONTRE LA DÉFORESTATION ?

" Les principales causes de cette déforestation se trouvent dans nos assiettes et dans nos maisons, à travers les produits que nous consommons : mobiliers, constructions, papiers, les huiles de palme, le soja, etc. " constate-t-on.

associer des tiges des récoltes agricoles ou les déchets de l'élevage du bétail pour enrichir une parcelle de terrain. Celle-ci permet de mettre en place un aménagement forestier qui pourrait à la fois concilier des objectifs économiques, environne-



C'est de ce constat que naît la réflexion sur la nécessité d'éveiller la conscience sur les vrais responsables de la poussée de la déforestation, origine de la désertification et des changements climatiques.

Il faut noter, à priori, que les forêts tropicales abritent près de la moitié de la biodiversité terrestre. Cependant, la déforestation constitue à ce jour, l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur notre environnement.

Les causes de la déforestation sont bien connues : la transformation de la forêt en culture agricoles et la surexploitation sans cesse des prix des matières premières et foncières.

La pire, c'est que l'on retrouve les principales causes de cette déforestation dans nos assiettes et nos maisons, à travers les produits que nous consommons : mobiliers, constructions, papier, les huiles de palme, le soja, etc...

Mais, il existe des moyens pour éviter la poussée de cette déforestation. Parmi ces moyens nous pouvons parler de :

- l'agroforesterie : elle consiste à

mentaux et sociaux.

Un tel aménagement constituerait ainsi à une protection contre une convection de la forêt vers les usages alternatifs. Le problème que représente l'agroforesterie est qu'elle requiert un investissement sur le long terme. De plus, les entreprises locales ne sont compétitives que pour une exploitation intensive.

- Investir d'avantage dans la recherche : il faut investir d'avantage dans la recherche nationale et internationale en foresterie et dans d'autres utilisations des terres afin de combattre la déforestation.

- Soutenir l'éducation et la sensibilisation du public aux questions touchant le secteur forestier : il faut accroître le financement des campagnes de sensibilisations du public.

A l'aide des messages d'ordre environnementalistes et socioéconomiques, les campagnes doivent cibler le grand public, ainsi que les décideurs politiques et économiques. La sensibilisation doit viser les groupes urbains et ruraux, les adultes et les enfants, les riches et les pauvres.

Kékéli

Quatrième édition de la foire " Adjafi " : La compétition, " étoile des jeunes artisans " lancée le vendredi dernier à Lomé

La foire Adjafi, des jeunes entrepreneurs, est à sa quatrième édition cette année. C'est une rencontre d'échange entre les jeunes dans le but de leurs inculquer la culture entrepreneuriale et faciliter l'insertion professionnelle. Fidèle à ses habitudes et comme l'année précédente, cette foire sera un tremplin pour la compétition " étoile des jeunes artisans " organisée par l'association Citoyen Actif pour le Progrès Social (CAP). La cérémonie de lancement de cette 4e édition s'est déroulée le vendredi 17 juillet dernier à Lomé.

Cette compétition de la culture de l'excellence est un projet à caractère social et a pour objectif de permettre aux jeunes artisans diplômés du Certificat de Fin d'Apprentissage de bénéficier d'un appui matériel technique et financier en vue de s'insérer dans la vie active.

Cette cérémonie de lancement a connu la présence effective du président de CAP social, du DG de Maxcom et du représentant du FAIEJ. Ils ont tour à tour éclairé l'assistance composée majoritairement de jeunes artisans au rang desquels, des couturiers et couturières, sans oublier les cordonniers et cordonnières, puisque pour cette édition de la compétition, la particularité est que la cordonnerie sera au rendez-vous, " étoile des jeunes artisans ".

Suite à la page 7

Lutte contre le paludisme :

De la nécessité d'assainir les bassins de rétention d'eau

Le paludisme reste de nos jours la première source de mortalité en Afrique. Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), chaque minute, un enfant meurt en Afrique du paludisme. La seule façon de ne pas l'attraper reste la prévention. A cet effet, il faut saluer les efforts du gouvernement et les partenaires qui ont pris sur eux depuis quelques années de procéder à la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées à tous les ménages, sans oublier les traitements intermittents aux femmes enceintes et les subventions sur les produits anti-paludéens.

Cependant, les efforts devraient être menés beaucoup plus en amont. On peut dormir sous une moustiquaire et être victime du paludisme étant donné que l'on ne passe qu'à peine la moitié de la nuit au lit, donc sous une moustiquaire et le reste du temps, il est exposé aux moustiques. C'est pourquoi, il s'avère très important de détruire les gîtes de moustiques, éviter par tous les moyens leur prolifération.

A Lomé par exemple, pour venir à bout des inondations, l'Etat a construit plus de 25 bassins de rétention d'eaux pluviales avec des regards de drainage. Selon nos informations, ces bassins ne sont pas entretenus et traités par les services d'hygiène. Conséquence, ils sont devenus de véritables pépinières de moustiques.

En cette période par exemple on constate qu'il y a plus de moustiques que les années précédentes. Ces bassins au départ étaient construits pour les eaux pluviales, finalement les eaux usées pluviales y vont, d'où les phytoflottants sur ces eaux, dus à l'azote et au phosphore entre autres que l'on retrouve généralement dans le savon. Un environnement encore propice à la multiplication des moustiques.

Nécessité d'un système d'assainissement collectif



Un bassin de retenu d'eau à Lomé

Lomé est une ville qui se trouve en bas par rapport à la mer, c'est pourquoi les eaux ne coulent pas.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'avoir un assainissement autonome pour chaque maison et un système d'assainissement collectif pour chaque quartier pour éviter de verser les eaux usées dans les égouts qui sont conduites vers ces bassins causant leur eutrophisation. A défaut, les services compétents se doivent de traiter régulièrement ces retenues d'eau pour tuer les larves des moustiques.

A l'instar du paludisme, le choléra, la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, les dysenteries, les hépatites, les maladies parasitaires, etc., sont liées à un mauvais assainissement. C'est bien de faire les bassins de rétention d'eau pour éviter les inondations, mais il faut les entretenir afin qu'ils ne deviennent d'autres sources de maladies pour les mêmes populations.

Quelques gestes simples pour entretenir notre cadre de vie

La gestion éco-responsable des déchets doit encre dans les habitudes des collectivités et des entreprises. Entre autres gestes, il faut jeter toujours les ordures dans la poubelle, ne pas uriner et faire ses besoins dans des lieux autres que les toilettes, ne pas déverser les eaux usées de lessive ou de vaisselle directement



Un moustique

dans la nature, surtout à la devanture et dans la rue.

Il faut réduire, réutiliser, recycler et valoriser dès que possible les objets récupérables destinés à l'abandon, ne pas jeter les objets portant le logo comme les piles par exemple dans les poubelles à déchets ménagers, trier les déchets ménagers en séparant les métaux des déchets organiques, etc.

Vivien

Problématique de la hausse des produits pétroliers : Vérité des prix ou hausse fantaisiste des prix ?

Malgré la situation de précarité qui pousse les travailleurs togolais à réclamer une augmentation des salaires, le gouvernement a annoncé mardi dernier un réajustement à la hausse du prix des produits pétroliers à la pompe.

Cette hausse se traduit par une réévaluation de 12 F de plus pour le super, et 8F pour le diesel. Elle se justifie en partie par le mécanisme d'ajustement automatique des prix.

Cette situation pourrait-elle être jugulée en sorte qu'une augmentation n'ait pas lieu ? Comment en est on arrivé là ? Voilà des questions qui ne laissent pas indifférent les professionnels de l'information, les acteurs politiques et les organisations de la société civile.

Dans tous les cas, il faut dire que le semblant d'opportunité pour l'augmentation des prix des produits pétroliers n'en est pas une. Tout le monde convient que le pouvoir d'achat du togolais lambda est très faible et qu'il y a nécessité de le renforcer. D'où l'idée d'un quinquennat essentiellement porté par des actions d'envergure dans le domaine social annoncé par le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé.



Certaines associations de défense des droits des consommateurs sont montées au créneau pour dénoncer la démarche unilatérale entreprise par le gouvernement et qui a conduit à cette augmentation. Elles ont, par ailleurs, soulevé le caractère paradoxal de cette hausse en raison des cours du pétrole qui sont en baisse sur le plan international.

"Jusqu'à preuve du contraire, les cours mondiaux n'ont pas augmenté.

Cette décision est incompréhensible", a déclaré mercredi au micro d'une radio privée Emmanuel Sogadji, le responsable de la Plateforme action

contre la vie chère.

Le gouvernement de son côté explique cette hausse par une augmentation en amont des coûts de transport ces dernières semaines, de l'ordre de 1 à 2% et par la montée du dollar par rapport au F cfa.

Toutefois, il faut signaler que le Togo pratique encore une politique de subventions sur l'essence et le diesel.

Armand

Sport / Haltérophilie : LA COMPÉTITION " AMÉ TOTOA " SE TAILLE UNE PLACE DANS LE CŒUR DES TOGOLAIS

Considérer autrefois comme l'apanage des délinquants, l'haltérophilie, même observée de loin, dans les compétitions de classe mondiale telles que les Jeux Olympiques, n'était appréciée qu'à sa juste valeur. De nos jours, l'organisation de la compétition " Amé totoa " prend de l'ampleur chaque année. Au fil du temps, ce sport qui met en valeur la beauté physique des participants suscite de l'intérêt au sein de la population togolaise, qui finalement, ne veut plus se faire conter l'évènement.



L'initiative est louable et elle porte la griffe des Etablissement Sergio sport et d'autres structures à l'instar de Stamina Gaba. La compétition sera célébrée en grande pompe cette année déjà à partir de ce dimanche 26 juillet et prendra fin par la finale prévue pour le 16 août puisqu'elle aura une touche particulière.

Mis à part les épreuves du power lifting et de résistance, il y aura l'épaulé jetée, qui consistera à soulever une grande masse d'abord au niveau du genou, l'emmener jusqu'au niveau de l'épaule avant de la relâcher. Cet exercice sera l'innovation de cette année contrairement à ce qui se faisait les années précédentes. C'est une épreuve qui nécessite beaucoup plus de force physique et moins de technique.

La pratique de l'haltérophilie contrairement à ce que les gens pensent, nécessite des heures d'entraîne-

ment et une récupération avec une alimentation adaptée. Le pratiquant, doit naturellement avoir des prédispositions à une bonne condition physique. Il existe des règles à suivre, pour être à l'abri des blessures. Lors des jeux Olympiques de Beijing en 2008, le Danois Janos Baranyai s'est retourné le coude pendant la compétition d'haltérophilie et n'a pas pu continuer ses épreuves. C'est un sport qui est conditionné par une préparation physique, permettant à celui qui le pratique d'aborder la compétition en étant véritablement prêt.

De nos jours, le sport s'apprécie par le public sportif togolais et c'est donc l'occasion pour le public de Lomé et de ses environs de faire nombreux le déplacement à la plage à partir de dimanche pour encourager les candidats en lice. L'endurance, la technique, la beauté physique, la détermination seront au rendez-vous.

Moudjib Falana

Quatrième édition de la foire " Adjafi " :

La compétition, " étoile des jeunes artisans " lancée le vendredi dernier à Lomé

Suite de la page 6

contrairement à l'édition précédente. Les modalités de participation à la compétition ont été présentées, notamment, la catégorie d'âge comprise entre 18 et 35 ans, les modalités d'inscription et le dépôt de dossiers.

Sagbo Catérine, lauréate de l'édition précédente, a tenu toute l'assistance en haleine, au cours de son témoignage lors de cette cérémonie de lancement. Elle a invité l'assistance à saisir l'opportunité qui lui est offerte en s'inscrivant aux concours.

Le président de CAP social, est revenu sur la créativité et la culture de l'excellence, car selon lui c'est le but ultime recherché.

" (...) nous nous inscrivons dans la dynamique sociale engagée par le gouvernement, notamment, permettre à résorber le problème de chômage ", a-t-il laissé entendre (...)"

Hounkali Yao, responsable du suivi et évaluation du FAIEJ, a insisté



La table d'honneur lors de la cérémonie

sur les raisons qui ont poussé l'institution qu'il représente à soutenir cette initiative en déclarant que : " Le FAIEJ, est un dispositif que l'Etat togolais a mis en place pour répondre aux problématiques de l'emploi des jeunes à travers la promotion de l'entrepreneuriat et dans ce sens toute

initiative qui rentre dans cette vision est soutenue et encouragée. "

En rappel, la compétition primera deux lauréats avec un chèque de 500.000 FCFA chacun. Les 50 meilleurs retenus participeront à un stage de formation.

Moudjib Falana

TOGO CELLULAIRE

17 ¹⁹⁹⁸⁻²⁰¹⁵ ans

Des surprises pour toutes les vacances



Du 1er Juillet Au 31 Août



+



**Pack
modem 3G
15 000 F**



+

**Kit 3G
FORFAIT
1Go**

5 000 F



**BLACKBERRY
GEMINI 8520
70 000 F**



**BLACKBERRY
JAVELIN 8900
100 000 F**



LE LEADER

service client:888

www.facebook.com/Togocellulaire

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001:2008

© TOGO CELLULAIRE / JUILLET 2014

Récepissé n°0254/29/10/04 HAAC

L'ÉVEIL

de la nation

Siège : Adidoadin, Pavée Prolongé, 2ème Carré après la Pharmacie Le Galieen
Tél: (00228) 22 32 85 95

Directeur de Publication:

Sama T. DJOBO
(00228) .90 03 17 74
.98 62 72 72

Rédaction:

Biva KPELAFIA,
Sam DJOBO,
Armand Attisso
Moudjib Falana
Kékéli (Stagiaire)
Kahf DJOBO (Stagiaire)

Secrétariat :
AGBERE Takira

Imprimerie:
La Colombe
Tirage :
2.500 exemplaires